

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT 267-2016

**MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE
SAINT-AGAPIT**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

Téléphone : 418-926-3407
Téléphone : 418-990-0175
Télécopieur : 418-926-3409
Courriel: info@mrclotbiniere.org

REGLEMENT 267-2016
MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
ATTENDU QU'	il y a lieu de modifier le périmètre d'urbanisation de la municipalité;
ATTENDU QUE	par la décision 402344 de la CPTAQ, une superficie de 3,2 ha sur le lot 3 638 543 a été incluse à la zone agricole;
ATTENDU QUE	ce retour en zone agricole fait suite à la décision 365812 de la CPTAQ concernant une exclusion de la zone agricole de 19,7 ha;
ATTENDU QU'	il y a lieu de réorienter la séquence de développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité;
ATTENDU QUE	selon sa résolution municipale 2016-03-106 la municipalité désire réorienter la séquence du développement dans le secteur sud-est du PU sur les lots 3 640 159, 3 640 160 et 3 640 161 en modifiant les superficies affectées zone de réserve et zone d'aménagement prioritaire;
ATTENDU QUE	cette réorientation implique une augmentation de la zone de réserve visée qui passe de 7,3 à 9,89 ha et une diminution de la zone d'aménagement prioritaire (ZAP) visée qui passe de 13,72 à 11,13 ha;
ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 13 avril 2016 conformément aux dispositions du Code Municipal;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

Règlement 267-2016
MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

MRC de Lotbinière – 10 août 2016

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) porte le titre de « MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT ».

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Agapit, ainsi qu'à modifier la configuration des affectations « ZAP » et « Zone de réserve » dans le secteur sud-est de celui-ci (lots 3 640 159, 3 640 160 et 3 640 161).

ARTICLE 3 VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4 MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT (CARTE 31)

- 4.1 La carte 31 « Périmètre urbain de Saint-Agapit » du Livre 4 est remplacée par la carte 31, portant la mention « après modification », jointe en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 4.2 La carte 25 est modifiée tel qu'illustré sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « après modification », se trouvant à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 10 août 2016

Maurice Sénécal, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron

Directeur général

Ce _____ ème jour d'août 2016

ANNEXES

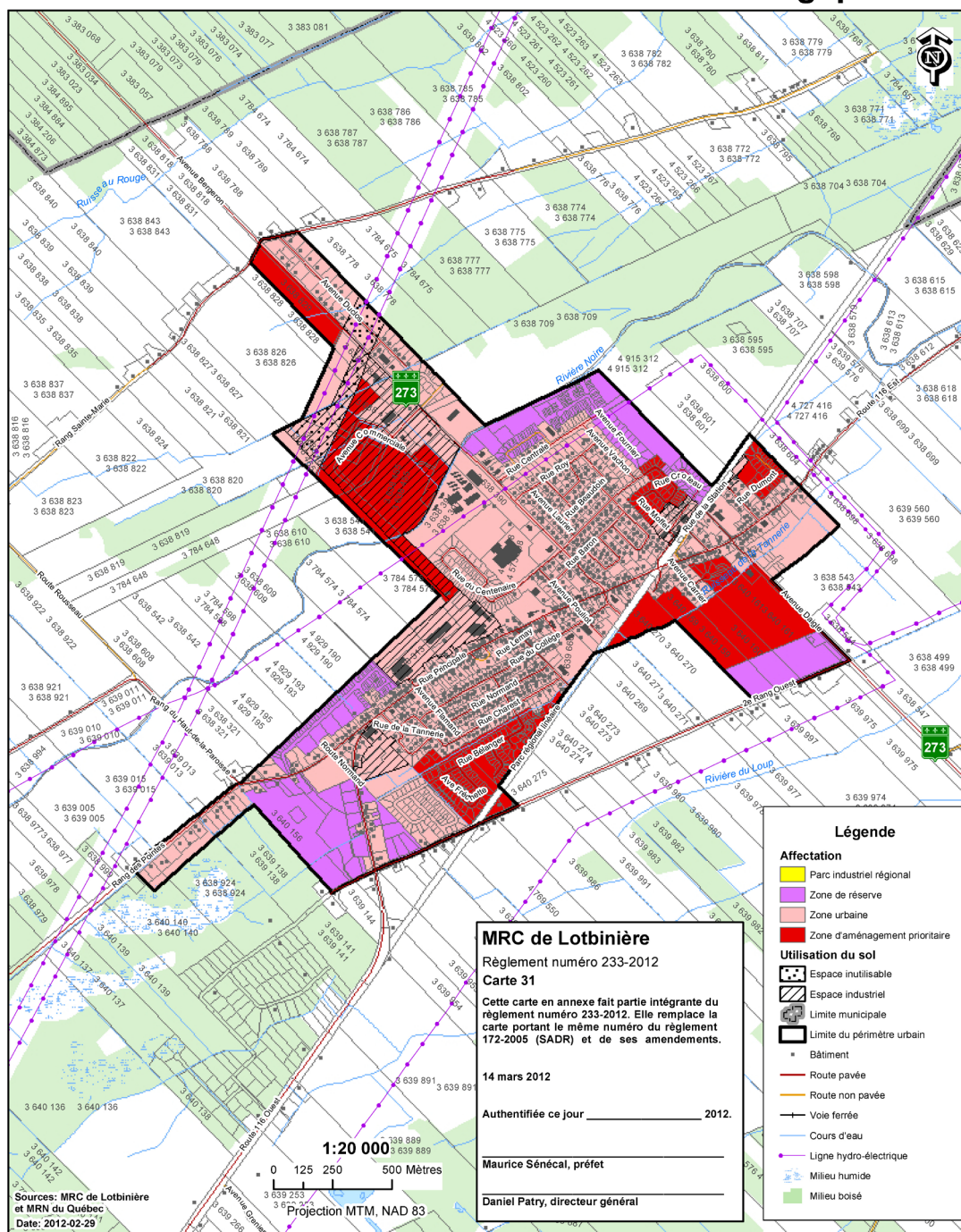
ANNEXE 1

- CARTE 31 ; Périmètre urbain de Saint-Agapit - avant modification
CARTE 31 ; Périmètre urbain de Saint-Agapit - après modification

ANNEXE 2

- Extrait de la CARTE 25 ; Périmètre urbain de Saint-Agapit - avant modification
Extrait de la CARTE 25 ; Périmètre urbain de Saint-Agapit - après modification

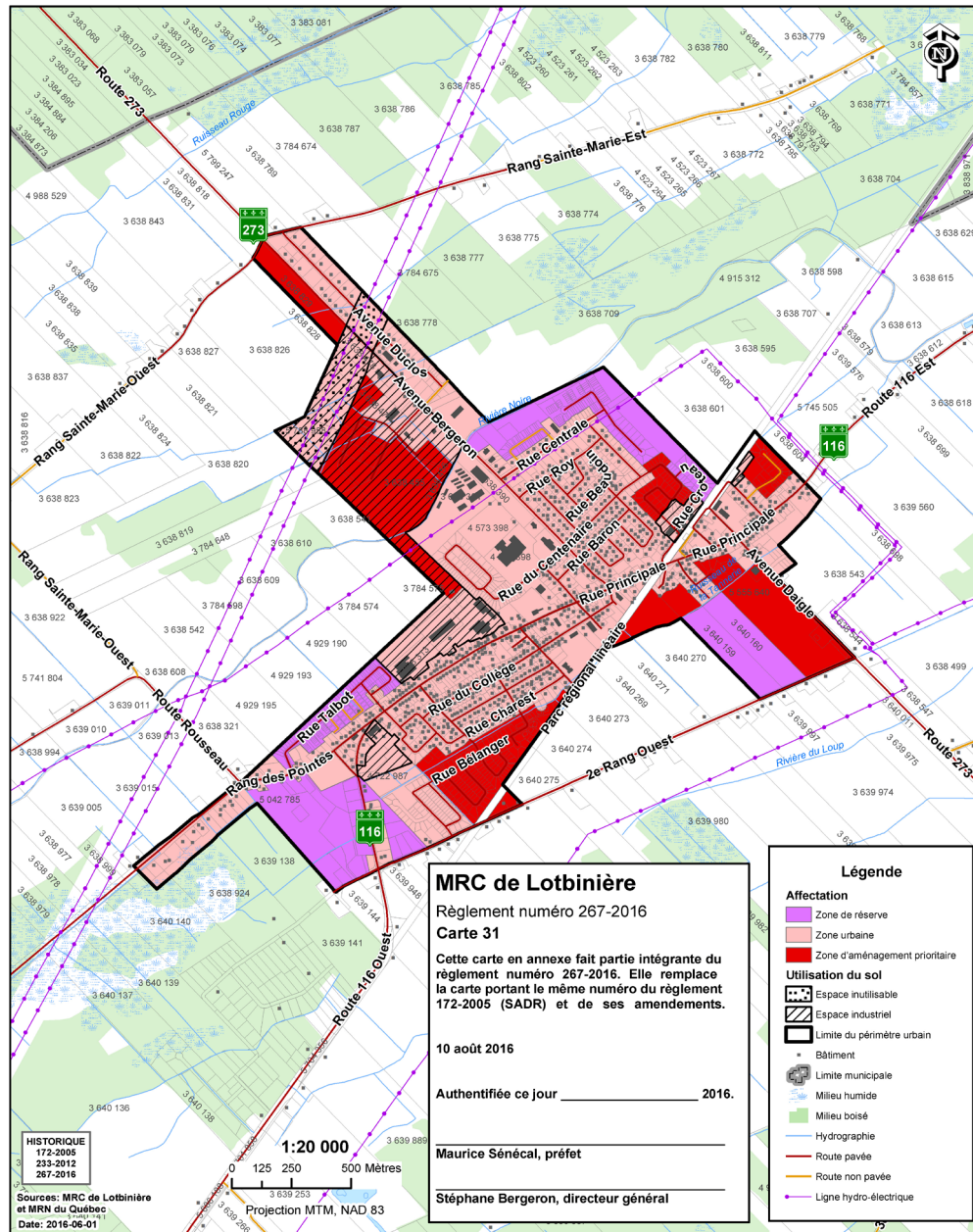
ANNEXE 1 - CARTE 31 ; PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT - AVANT modification

CARTE 31 Périumètre urbain de Saint-Agapit

Règlement 267-2016
MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

MRC de Lotbinière – 10 août 2016

ANNEXE 1 - CARTE 31 ; PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT – APRÈS modification

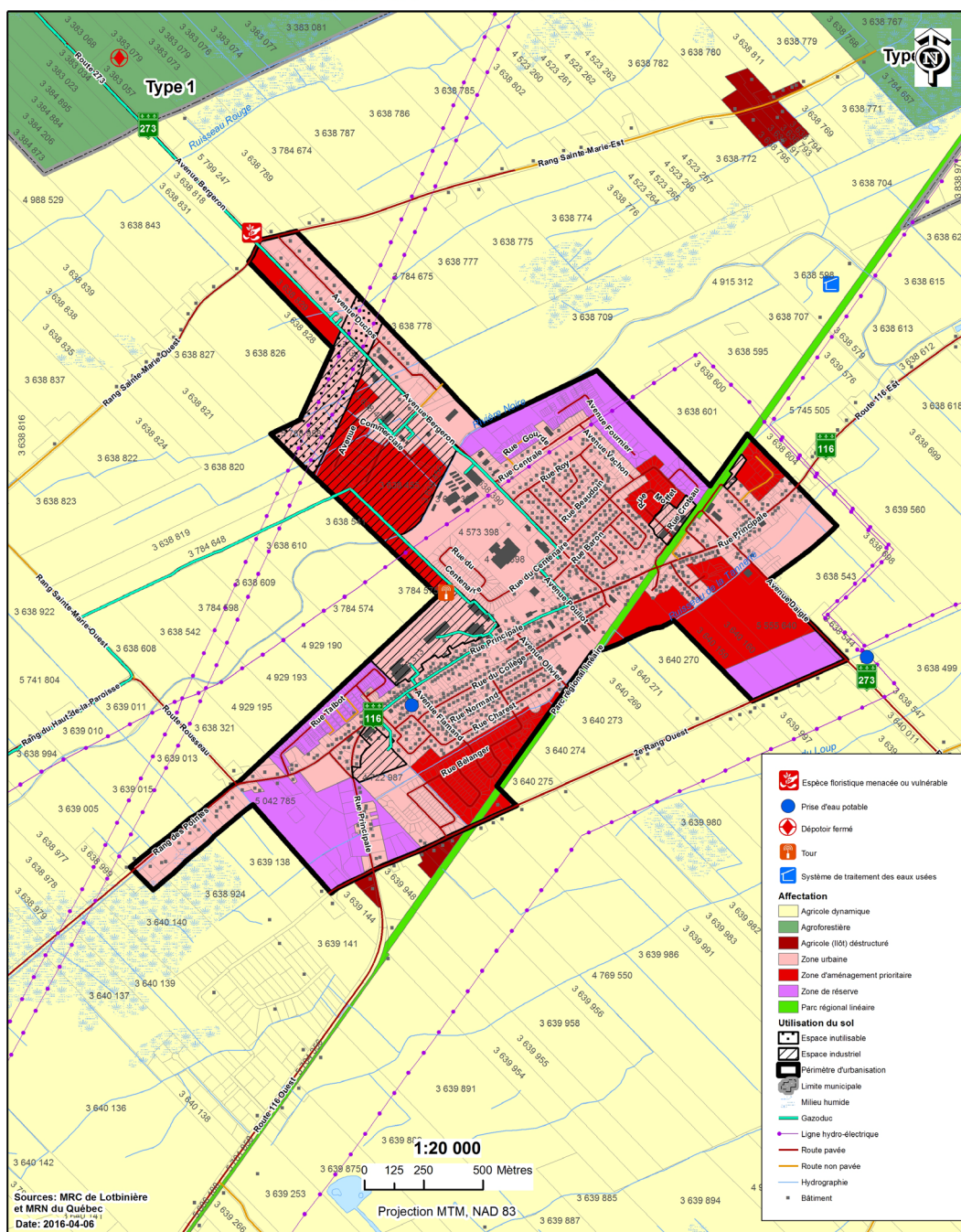
CARTE 31 Périumètre urbain de Saint-Agapit

Règlement 267-2016
MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

MRC de Lotbinière – 10 août 2016

ANNEXE 2 - Extrait de la CARTE 25 ; PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT - AVANT modification

EXTRAIT DE LA CARTE 25

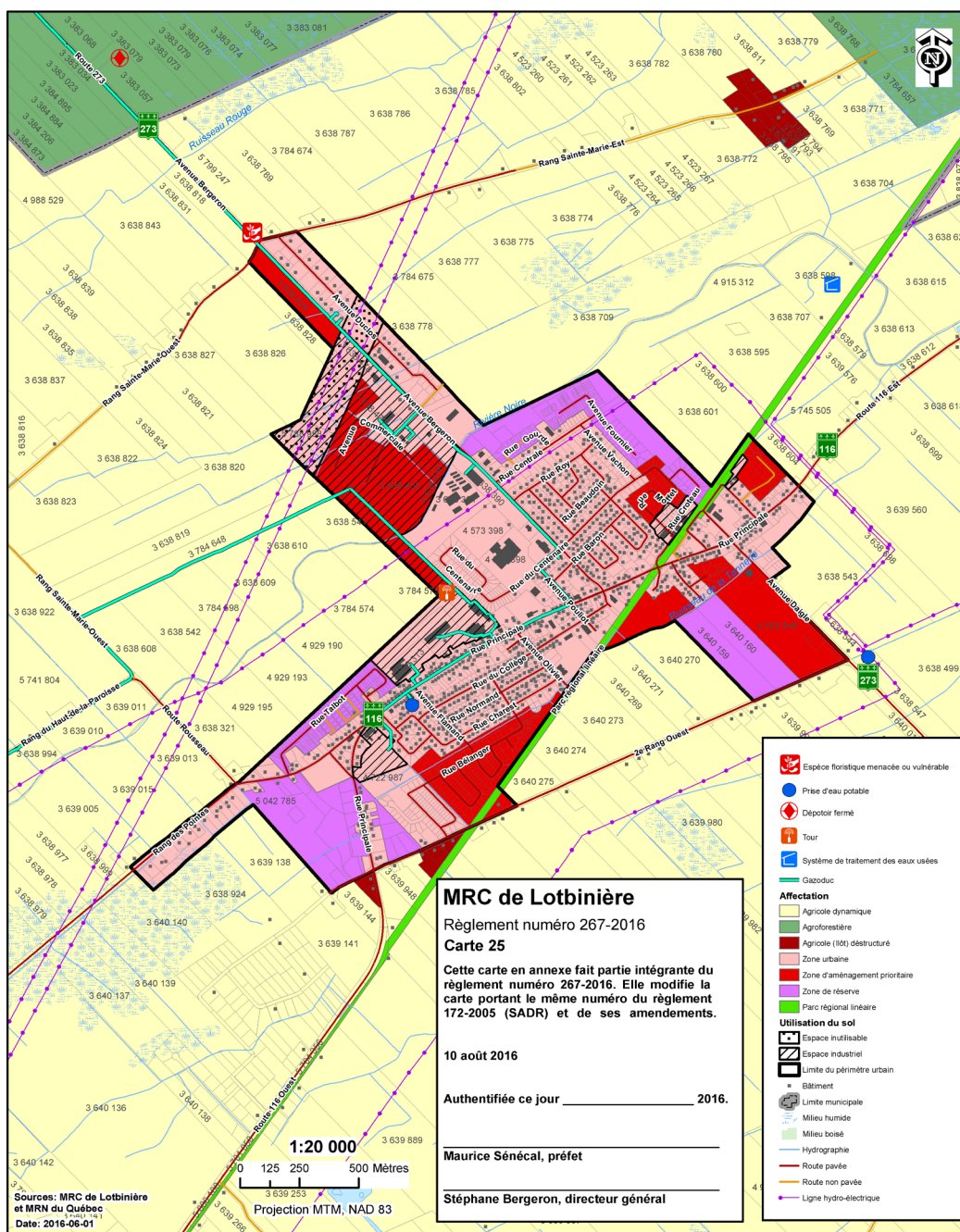


Règlement 267-2016
 MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
 DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

MRC de Lotbinière – 10 août 2016

ANNEXE 2 - EXTRAIT DE LA CARTE 25 ; PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT - APRÈS modification

EXTRAIT DE LA CARTE 25



Règlement 267-2016
MODIFICATION DES AFFECTATIONS URBAINES ET
DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-AGAPIT

MRC de Lotbinière – 10 août 2016